Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151126-2015_B606-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B606

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Jöel - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe
Prospective Aménagement Emploi Formation
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
KA

04_1_14

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur de propriétaires occupants
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, il est proposé d'attribuer 11 972€ en faveur de propriétaires occupants.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'ANAH.

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

À cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la CLAH sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007_A126 du 12 avril 2007, le Conseil de communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés pour les propriétaires occupants, sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de son Plan Climat, la CPA a, par ailleurs, fixé des objectifs de rénovation énergétique pour tous les propriétaires de la CPA. Des aides ciblées exclusivement sur les travaux les plus efficients en terme d'économie d'énergie et financières ont été mises en places par le Conseil communautaire du 11 décembre 2014 (délibération n°2014_A273). Ainsi, pour les propriétaires occupants éligibles à la prime « Habiter Mieux » de l'ANAH, une prime pouvant atteindre jusqu'à 500 € a été mise en place.

Les aides seront attribuées aux propriétaires occupants au vu des attestations de versement de la participation de l'ANAH. En cas de dépassement du plafond d'attribution des aides publiques (80 % ou 100 % du montant des travaux), la CPA se réserve le droit d'écrêter son aide.

Suites aux décisions prises au sein de la CLAH en date du 10 septembre 2015 et du 17 juin 2015, la participation de la CPA est sollicitée sur les 7 dossiers suivants pour un montant total s'élevant à 11 972€.

OPERATEUR	NOM	PRENOM	ADRESSE DEMANDEUR	CODE POSTAL	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNEE	SUBVENTION ANAH ACCORDEE	ASE ANAH	PART CPA	SUBVENTION CPA	AIDE ENERGIE CPA	AIDE CARSAT	SUBVENTION TOTALE ACCORDEE	% DE SUBVENTION	PO MODESTES	PO TRES MODESTES
Panseo	KANDE	Kessita et Monde	6, les jardins d'Estelle	13090	Aix en Provence	Economies d'énergie	Isolation toiture, remplacement menuiseries, remplacement chaudière	21 873 €	20 000 €	10 000 €	2500 €	10%	2 000 €	500 €		15 000 €	69%		1
Panseo	GARAGNON	Jeanne	410, route du petit moulin	13290	Aix en Provence	Economies d'énergie	Remplacement menuiseries, remplacement chaudière	10 400 €	9 158 €	4 579 €	2500 €	10%	916 €	500 €		8 495 €	82%		1
Panseo	CANO	Jean-Marc	23, résidence Saint Michel, Bd de la coopérative	13610	Le Puy Sainte Réparade	Economies d'énergie	Isolation toiture, remplacement menuiseries, ventilation, installation PAC air/air et radians	18 383 €	17 042 €	8 521 €	2 500 €	10%	1 704 €	500 €		13 225 €	72%		1
Adrim	OUARET	Hadjila	10 lotissement l'Ensoleillade Chemin de Val Sec La Gavotte	13170	Les Pennes Mirabeau	FART	Isolation combles + Remplacement menuiseries et porte d'entrée	18 611 €	18 611 €	7 236 €	2 500 €	10%	1 861 €	500 €	2 500 €	12 097 €	65%		1
Adrim	ARNAUD	André	499 Chemin de la Renardière	13170	Les Pennes Mirabeau	Autonomie	Adaptation de la salle de bain	5 229 €	5 229 €	2 825 €		10%	523 €		482 €	3 830 €	73%		1
Urbanis	MASIP	Joseph	37 bd de la Burlière	13170	Les Pennes Mirabeau	Sécurité et salubrité et maintien à domicile	Réaménagement, reprise de l'étanchéité de la couverture, isolation des toitures, remplacement des ouvertures, isolation du pignon nord, adaptation de la salle de bain	33 183 €	20 760 €	7 556 €	1600 €	10%	2 076 €	500 €	2500 €	14 232 €	43%	1	
Urbanis	DELUCCA	Catherine	16 rue Jean Althen, Lotissement les oliviers	13127	Vitrolles	Maintien à domicile	Adaptation de la salle de bain	7 181 €	6 528 €	3 264 €		6%	392 €		3500 €	7 156 €	100%		1
												TOTAL	9 472 €	2 500 €					
												TOTAL CPA		11 972 €					

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2007_A126 du Conseil communautaire du 12 avril 2007 relative au principe d'intervention financière en faveur des propriétaires occupants en complément des aides de l'ANAH ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU la délibération n°2014_A273 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014, relative à l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Dispositif d'aides à la rénovation énergétique des logements privés ;
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 5 novembre 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de 11 972€, aux propriétaires occupants concernés mentionnés ci-dessus ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Habitat.

2015_B 606

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires occupants

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI